

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2011

26 ET 27 MAI

N° 2011/E3/46

REPONSE DE

**MONSIEUR PAUL MARIE BARTOLI
PRESIDENT DE L'OFFICE DES TRANSPORTS**

**A LA QUESTION ORALE POSEE
PAR MARIE-ANTOINETTE SANTONI-BRUNELLI**

AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

**Objet: Relance des travaux du comité de suivi du projet
d'aménagement «Gare-Amirauté» d'Ajaccio.**

Madame la Conseillère territoriale,

Je vous remercie pour votre question car vous me donnez ainsi l'occasion de préciser auprès de votre Assemblée, la manière dont l'exécutif va mettre en œuvre les dispositions antérieures et les dispositions inscrites dans le schéma directeur des routes territoriales de Corse qui va être examiné à l'occasion de cette session.

Les emprises foncières du terre plein de l'Amirauté à Ajaccio révèlent une grande diversité d'usages en raison de son positionnement central. Le secteur compte à la fois des bureaux, des transports, des équipements industriels, des logements, plusieurs associations sportives ou culturelles et des stationnements dédiés à ces activités. L'ensemble des parcelles de la CTC et de l'Etat totalisent 34.119 m2.

Chacun reconnaît que cet espace peut occuper une place stratégique dans la conception de l'évolution urbaine d'Ajaccio. Par l'adoption d'une

motion lors de la séance du 18 décembre 2008, l'Assemblée de Corse a proposé de « créer un comité de pilotage stratégique pour coordonner les grands projets d'aménagement envisagés de Saint Joseph au secteur gare Amirauté ».

Le comité de pilotage mise en place en mai 2009 porte sur le seul secteur de l'Amirauté. Il a été choisi de retenir pour limite Est : l'extrémité du futur terre-plein de l'extension du port de plaisance Charles Ornano

Le diagnostic des contraintes incontournables a été posé. Et il est clairement apparu que les scénarios devaient tenir compte de projets non arrêtés dont le périmètre dépasse celui de l'Amirauté.

Ainsi il devait être fait les hypothèses du déplacement de la voie ferrée entre les salines et le secteur de l'amirauté côté mer, de la restructuration du front de mer en boulevard urbain, de la création d'un transport en commun en site propre à haut niveau de service.

La CAPA avec l'aide financière de la CTC a en effet présenté en mai 2009 les résultats de l'étude de faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre entre Mezzavia et le lieu dit les Crêtes sur la route des Sanguinaires. Néanmoins, la poursuite des études et le type de transport à Haut Niveau de Service doit encore être validé avec les acteurs.

Notre collectivité a quant à elle adopté en janvier 2010, le schéma directeur du Port de Commerce d'Ajaccio qui prévoit notamment la réalisation des études nécessaires au transfert de l'activité fret à Saint Joseph avec l'extension des terre-pleins existants de 4 ha sur la mer pour créer les stationnements des véhicules et les équipements nécessaires à l'accueil de la clientèle et au fonctionnement du port.

Enfin différents projets routiers sont inscrits au schéma directeur des routes territoriales de Corse qui va être examiné tout à l'heure par votre Assemblée. Ces projets vont bouleverser les trafics actuels.

Il est rapidement apparu aux exécutifs de la CTC et de la ville d'Ajaccio qu'une étude d'aménagement du fond de baie devait être engagée afin d'arrêter en commun un projet d'aménagement de l'entrée de ville qui prendra en compte les différents projets. C'est pourquoi il a été retenu par le Président du Conseil exécutif d'inclure cette étude dans le schéma directeur des routes territoriales de Corse.

Le bon périmètre devra être retenu. Celui initialement proposé par l'Assemblée de Corse me semble être un périmètre minimum pertinent à savoir le secteur compris entre Saint Joseph et allant jusqu'au secteur de l'Amirauté.

Enfin, il me paraît nécessaire d'aborder ce sujet complexe avec un double objectif de concertation et d'efficacité. L'extension du périmètre d'étude me conduira certainement à proposer de nouvelles modalités de travail en liaison avec votre Assemblée et ses commissions.

Je vous remercie.